



## *Municipalité de La Motte*

La Motte, le 16 mars 2020

### **PANDÉMIE DE COVID-19**

En raison des mesures exceptionnelles annoncées par le gouvernement du Québec, en lien avec le COVID-19, la Municipalité de La Motte prend ces responsabilités, comme gouvernement de proximité, et met en place des mesures de prévention pour limiter la propagation du virus et assurer la santé et la sécurité de leurs employés ainsi que leurs citoyens.

Les membres du conseil municipal se sont notamment entendus afin de suspendre toutes activités communautaires, culturelles, de sport et de loisirs et de procéder à la fermeture au public des installations municipales (édifice municipal, bibliothèque, centre communautaire et tous les autres équipements propices aux rassemblements) pour une durée indéterminée.

Ces modalités temporaires visent à minimiser les risques de propagation du coronavirus. Bien que considéré comme sans effet, il est important de poser les gestes nécessaires, afin que tous soient à l'abri de ses retombées négatives, et ce pour la santé physique des citoyens de notre région.

Par ailleurs, en ce qui concerne les services municipaux (ex. : voirie et matières résiduelles) qui sont offerts à la population, elles seront maintenues. Pour les services administratifs, le bureau municipal sera seulement accessible par téléphone, courriel ou télécopie. En ce qui concerne le versement des taxes municipales, vous pouvez le faire via internet, votre institution financière ou la poste.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions au 819 732-2878 ou par courriel au [municipalite.lamotte@cableamos.com](mailto:municipalite.lamotte@cableamos.com).

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration habituelle.

Rachel Cossette  
Directrice générale